



Le Lyotain Mag'

ÉDITION DÉCEMBRE 2021



Soirée Jeux
et Lecteurs à Haute Voix

Vendredi
3 décembre

Spectacle
de Noël

Mercredi
15 décembre

Colis Noël
des Aînés

Samedi
18 décembre

Infos utiles

MAIRIE DE SAINT-LYÉ

4, avenue de la Gare
10180 SAINT-LYÉ
Tél. : 03 25 76 60 07
Fax : 03 25 76 59 89
mairie@saint-lye.fr

Horaires

Du lundi au vendredi
9h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Numéros utiles

Police municipale - 03 25 76 24 62
Mairie annexe Grange l'Évêque -
03 25 76 65 25
Accueil de loisirs - 03 25 80 89 68
Club Ados - 03 25 76 89 17
Médiathèque - 03 25 81 32 47
Dépannage électricité - 09 726 750 10
Dépannage Gaz - 03 25 74 88 30

Services d'urgences

Gendarmerie 17
Brigade de Barberey 03 25 42 32 90
Pompiers 18
Service Gaz 19
Pompier M. Fischer 06 59 02 39 54
Samu 15

Le Lyotain Mag' - Décembre 2021

Journal d'informations locales édité par
la ville de Saint-Lyé (10180 – France)

Directeur de publication :

Nicolas Mennetrier

Rédactrice en chef :

Laurence Fournier

Rédactrice en chef adjointe :

Léa Ferreira de Moura

Crédit photos :

Mairie de Saint-Lyé - Maurice Kurek -

Adobe Stock

Conception graphique et impression :

Delphine Maubrey

Dépôt légal en cours

www.saint-lye.fr

Sommaire

Édito	p. 3
Animations lyotaines	p. 4
Vos ateliers lyotains en images Un spectacle de Noël gratuit pour les petits Lyotains Colis des aînés, vivement le 18 décembre !	
Enfance & Jeunesse	p. 6
La rentrée de nos enfants	
Vie pratique	p. 7
La maison France Services à votre écoute	
Citoyenneté	p. 8
Les dépôts sauvages de déchets, un fléau sur la commune	
Urbanisme	p. 10
Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !	
Environnement	p. 11
La commune se dote de nouveaux fruitiers pour son verger communal	
Retour sur...	p. 12
L'été des enfants	
Vie municipale	p. 14
Quand vos élus visitent la forêt de Grange-l'Évêque	
Citoyenneté	p. 15
Service civique : une mission pour chacun au service de tous	
Retour sur...	p. 16
Festivités au rendez-vous les 18 et 19 septembre Cinéma en plein air	
Citoyenneté	p. 20
Information : votre policière est équipée d'une caméra-piéton ! Troubles de voisinage : quels comportements adopter face à cette situation ?	
Info Mairie	p. 24
La nouvelle salle Mariette Beaugrand pour vos rencontres familiales et amicales	
Environnement	p. 26
Le SDEDA promeut les biodéchets auprès de nos agents	
Histoire de Saint-Lyé	p. 28
Les secrets de votre commune : l'église (partie 1)	
Brèves	p. 29
Environnement	p. 30
Surveillance de l'ambroisie : un référent territorial désigné	
Agenda	p. 31
État civil	p. 31



Bienvenue à notre nouvelle Directrice Générale des Services

Depuis le mercredi 15 septembre, Stéphanie KUSTERMANN a rejoint la mairie de Saint-Lyé au poste de Directrice Générale des Services, à la suite du départ à la retraite de Fabienne GROFF. Originnaire d'Alsace, Stéphanie connaît bien notre département puisqu'elle a travaillé plus de dix ans pour une collectivité locale proche. Elle s'était éloignée quelque temps pour assurer la direction des finances d'une commune du Bas-Rhin. L'ensemble des agents et élus lui souhaitent la bienvenue à Saint-Lyé !



Edito



De nombreux projets prennent forme

L'année 2021 est encore une année particulière. En raison des conditions sanitaires, de nombreux événements n'ont pu avoir lieu, notamment notre habituelle cérémonie de vœux ou le rendez-vous festif du 14 juillet. Nous espérons de tout cœur que la vie reprenne un cours plus tranquille en 2022. Malgré tout, l'équipe municipale et l'ensemble des agents de la commune ont continué à travailler et à œuvrer à l'amélioration de votre commune et du bien-être des Lyotains et Évêchats.

Confrontés à l'arrivée de la covid 19 et à une crise sanitaire inédite, qui a bouleversé nos vies et celle de notre commune, nous avons été amenés à prendre de multiples mesures et à effectuer de nombreuses modifications de fonctionnement, en particulier au niveau des écoles et de la prise en charge des enfants de Saint-Lyé. Ces adaptations ont demandé beaucoup d'effort au personnel de la commune, qui souvent a dû s'adapter du jour pour le lendemain. Ces dispositions n'ont pas toujours été faciles à mettre en place mais, tous ensemble, nous avons réussi à relever ce défi collectif. C'est pourquoi nous tenions à adresser nos plus sincères remerciements à tout le personnel communal et à l'ensemble des habitants, sans qui nous n'aurions pu mener à bien ces réorganisations.

En parallèle, nous avons poursuivi nos projets, avec, entre autres, la création d'une nouvelle salle polyvalente, dans l'ex-bâtiment du CPI, réservée aux habitants de Saint-Lyé et aux associations : la salle Mariette Beaugrand, en face de la Médiathèque. Vous pourrez y fêter les anniversaires des enfants le mercredi après-midi, par exemple, et y organiser des repas familiaux le week-end.

En début d'année 2022, l'accueil de notre Mairie va subir un rajeunissement pour mieux vous accueillir.

Par ailleurs, un appel d'offres vient d'être lancé pour la rénovation du bâtiment sur l'espace sportif afin de réaliser de nouveaux vestiaires et sanitaires, à l'usage des associations sportives de la commune.

Quant à l'appel d'offres pour la création d'un préau à la maternelle, infructueux, il vient d'être relancé. Nous espérons pouvoir commencer ces travaux au premier semestre 2022.

À Grange-L'Évêque, le projet d'aménagement de vestiaires pour le service technique est validé et les travaux devraient débiter au premier trimestre 2022.

Malgré la situation actuelle, nous restons positifs. Espérons que l'avenir soit plus serein.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle fin d'année, ainsi qu'à vos familles et vos proches.

Nicolas Mennetrier

Vos ateliers lyotains *en images*

Les ateliers Lyotains ont repris pour la saison 2021-2022 après une courte reprise possible avant l'été 2021. Cette année, pas moins de **120 adhérents participent à l'un ou l'autre des 14 ateliers proposés** :



Bien-être
(Sophrologie – Qi Gong – Tai-Chi – Yoga du rire)



Sport/santé
(Pilates – Zumba – Marche – Vélo)



Créativité
(Couture – Peinture sur toile)



Loisirs/apprentissage
(Échecs – Anglais – Informatique – Généalogie)

Ces rendez-vous hebdomadaires sont axés sur la **pratique et la découverte de disciplines**, mais également sur la **rencontre, l'échange et le partage entre habitants**.

Certains ateliers ne sont pas complets, n'hésitez pas à venir **faire un essai**.

Si vous avez une passion que vous souhaitez faire découvrir et partager, n'hésitez pas à nous contacter !

Votre contact

Didier RENARD

06 31 89 63 48

cja@saint-lye.fr



Colis des aînés Vivement le 18 décembre !

En cette fin d'année 2021, la commission Animations lyotaines n'oublie pas nos aînés puisqu'elle organise, comme les années précédentes, une remise de colis cadeaux.

Cette année, plus de **530 bénéficiaires** ont été contactés. Chacun d'entre eux a choisi parmi trois propositions : **coffret repas, colis bien-être homme ou femme, ou bon d'achat à valoir chez un commerçant lyotain ou évêchat.**

Les conseillers municipaux remettront ces colis à tous le samedi 18 décembre 2021 :

👉 **Pour les Lyotains, de 9h à 13h, dans la nouvelle salle Mariette Beaugrand** (ex-bâtiment des pompiers), en face de la Médiathèque (accès par le parking de la Poste ou la rue Henri Rodin).

👉 **Pour les Évêchats, de 10h à 12h, dans la salle des fêtes de Grange-L'Évêque.**

👉 Un **verre de l'amitié** sera servi dans le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire en vigueur. Pensez à vous munir de votre pass sanitaire.



"Déjà 2 ans"



Comment
bénéficier
du colis des aînés ?

Cet été, un courrier a été envoyé aux **Lyotains et Évêchats de 70 ans et plus** pour leur proposer un colis et recueillir leur choix. Si vous êtes éligible pour recevoir un colis en 2022, n'hésitez pas à vous **inscrire en mairie avant l'été prochain** (ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

La présentation de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois vous sera demandée pour prouver votre éligibilité.

Un spectacle de Noël GRATUIT pour les petits Lyotains



Les petits Lyotains et Évêchats âgés de 3 à 12 ans sont invités à se rendre à la **salle des fêtes de Saint-Lyé, le mercredi 15 décembre 2021, à 15h**. Le spectacle audiovisuel et interactif « Le Noël enchanté du Yétou » éveillera l'esprit de Noël des petits... et celui des plus grands.

Synopsis : Suite à une erreur de courrier, Tom et Axel se rendent de toute urgence chez le Père-Noël. Aidé par le lutin Cyprien, les deux garçons parcourent les montagnes enneigées et arrivent devant l'atelier du Père-Noël.

Mais une maladresse va provoquer la disparition de tous les cadeaux...

Ce spectacle d'une durée d'une heure environ mêlera fiction, musique, danse et participation du public. N'hésitez pas à vous rendre, avec votre enfant, à cette aventure pleine de surprises et de rebondissements.

Une autre surprise permettant de se remémorer ce moment festif sera offerte aux jeunes spectateurs à la fin de l'événement !

Enfance & Jeunesse

La rentrée de nos enfants

L'heure de la reprise scolaire a sonné pour nos jeunes Lyotains, le jeudi 2 septembre 2021.

Céline VIRY, directrice de l'école maternelle, et Pascal CHANTEPERDRIX, directeur de l'école élémentaire de Saint-Lyé, ont accueilli chacun d'entre eux avec bienveillance, pour un **retour en classe en toute sécurité et dans la bonne humeur**.

En effet, ils avaient pris soin d'envoyer des mails aux familles, quelques jours avant la rentrée, pour indiquer la classe de chaque enfant et éviter les gros rassemblements le jour J.

Les retrouvailles entre copains et copines ont rythmé la journée, signe de la joie de chacun.



Crédit photo : Maurice Kurek

204 élèves à Saint-Lyé

- 76 en maternelle
- 129 au niveau élémentaire
- 3 enseignantes sont venues rejoindre l'équipe formée par Mmes VIRY, ROUX, RANCE, HUSSON, CHOZARD, GUILLEMIN et M. CHANTEPERDRIX
- Bienvenue à Mmes THOMY, VILLIERS et PARNISARI qui s'occupent respectivement des classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 !

125 élèves au SIRP

- Aux écoles maternelles et élémentaires du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Macey, Montgueux et Grange-L'Évêque (SIRP) :
- Mmes LALLEMENT et KELLER accueillent les enfants de maternelle tandis que...
 - Mmes CARLIER, ANTOINE, DUTERME, BRIOIS et M. JEANNIN s'occupent des classes élémentaires.

La Maison France Services à votre écoute

Avec la volonté de vous accompagner dans vos démarches administratives, les agents de l'espace France Services se tiennent à votre disposition, au 1 rue Henri Rodin (à côté de la Médiathèque, près de l'Accueil de loisirs). Présent sur l'ensemble du territoire, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires, ce réseau de services administratifs de proximité est là pour écouter vos besoins, vous conseiller et vous aider dans vos démarches.



France Services
Proche de vous au quotidien

Qu'est-ce qu'une maison France Services, concrètement ?

Il s'agit d'un lieu dans lequel les habitants peuvent être **accompagnés dans leurs démarches administratives en ce qui concerne l'emploi, la retraite, la famille, le social, la santé, le logement ou encore l'énergie.**



Ses missions

- 👉 Accueillir, informer et orienter le public.
- 👉 Accompagner les usagers à l'utilisation des services en ligne (des opérateurs partenaires) ou dans leurs démarches administratives.
- 👉 Identifier les situations personnelles qui doivent être relayées auprès des opérateurs partenaires et mettre en relation les usagers avec ces partenaires.

Les agents présents pour vous sont tenus aux règles du secret professionnel.

Avec l'objectif de déployer, d'ici 2022, 2 000 structures sur le territoire pour permettre à chaque usager un accès aux services publics à moins de 30 minutes de son domicile, le réseau France Services est présent pour replacer les services publics au cœur du territoire.



Besoin de renseigner votre déclaration de revenus, de rechercher un emploi, de demander un certificat d'immatriculation ou encore de simuler une allocation ?

VOTRE ESPACE FRANCE SERVICES

1, rue Henri Rodin 10180 SAINT-LYÉ
09 62 63 75 48
franceservices.saintlye@troyes-cm.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Fermé l'après-midi du troisième jeudi du mois.

Les dépôts sauvages de déchets

Un fléau pour la commune

Les dépôts sauvages de déchets sont récurrents sur le territoire de la commune. Quels moyens avons-nous à disposition pour les faire disparaître ?



Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un lieu où des déchets, de différentes natures ou non, sont déposés plus ou moins régulièrement sur un site choisi sans aucune autorisation adéquate et sans gestionnaire identifiable. Ces dépôts sont effectués, en général, par des particuliers inciviques. Les terrains où sont effectués ces dépôts peuvent appartenir à des propriétaires privés ou publics, notamment à la commune. Le territoire de Saint-Lyé, particulièrement le long de la RD 619, est concerné par la prolifération de ce type de nuisances comme tous les territoires situés au contact d'une agglomération importante. Il s'agit bien souvent de déchets liés à des travaux de construction, mais aussi des déchets verts (résidus de tontes ou d'élagage). Ces derniers, bien qu'étant de nature organique, sont néfastes pour l'environnement lorsqu'ils sont accumulés sans précaution.



Que dit la réglementation ?

L'abandon de déchets sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique est une pratique prohibée par l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cet article interdit tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit. Cette infraction est réprimée selon des dispositions figurant au code pénal (articles R.632-1, R.635-8 et R.644-2) : ainsi, dans le cas où des déchets seraient apportés à l'aide d'un véhicule, le contrevenant est passible d'une **amende de 5^e classe** (1 500 €) augmentée de la **confiscation du véhicule**.



Qui signale l'infraction ?

Sur le plan judiciaire, ces infractions peuvent être constatées par les maires ou leurs adjoints, qui sont officiers de police judiciaire dotés de compétences générales. Ces infractions peuvent être également relevées par les agents de police municipale, agissant en tant qu'agent de police judiciaire adjoint. Les **gendarmes et les agents de la police nationale sont habilités à agir**. Il reste cependant certain que sans la mise en place d'actions de surveillance dédiées, le flagrant délit est très rarement constaté.

En revanche, il appartient au maire, qui ne peut pas toujours organiser des missions de surveillance, d'**encourager le propriétaire des terrains où ont lieu les dépôts à déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie**, et ce, dès que les premiers dépôts sont constatés. En effet, en cas de dépôts récurrents et importants, ces derniers peuvent engager des investigations leur permettant d'identifier les « déposeurs » indélélicats.

Sur le plan administratif, et conformément à l'article L.541-3 du code de l'environnement, le maire peut, grâce à son autorité compétente en la matière, se **rapprocher du détenteur ou du producteur de déchets concernés** (s'il a pu être identifié). Dans cette situation, il peut lui demander de faire évacuer les déchets vers une déchèterie ou un autre centre de tri. Si le déposeur ne remédie pas à la situation, le maire peut le **mettre en demeure d'assurer l'élimination des déchets**, puis si nécessaire de **l'obliger à effectuer les travaux d'office à ses frais**.

Par-delà les dispositions de cet article, dont on conçoit qu'elles soient rarement mises en œuvre par le maire (puisque le plus souvent le dépôt est effectué à l'insu du propriétaire du terrain), il appartient au maire d'étudier les parcelles « dépotoirs » avec l'aide des propriétaires. Cette étude permet de voir les dispositifs pouvant être mis en œuvre rapidement pour remédier à d'éventuels futurs dépôts : constitution de merlons, creusement de tranchées, installation de barrières, clôtures.



Les photos ci-contre vous donnent un aperçu de différents dépôts sauvages constatés sur la commune... **depuis février 2021 seulement**.

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne !



À compter du 1^{er} janvier 2022, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) vous offre la possibilité de déposer en ligne certaines demandes d'autorisation d'urbanisme.

Plus forcément besoin de vous déplacer en mairie, ni de devoir imprimer des exemplaires sur papier !

Les demandes en ligne sont possibles pour les situations suivantes :

- 👉 Les certificats d'Urbanisme d'information (CUa) et d'opération (CUb),
- 👉 Les déclarations préalables de division,
- 👉 Les permis d'aménager.

Le portail mis à votre disposition permet de consulter le zonage et les règles du Plan Local d'Urbanisme, de formuler une demande d'autorisation, de déposer les pièces justificatives, de suivre l'instruction du dossier en temps réel et de consulter les demandes archivées.

Chaque envoi génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier.



Pour réaliser votre demande d'autorisation d'urbanisme, il vous suffira de vous rendre sur le **site de Troyes Champagne Métropole, rubrique HABITER / VIVRE, sous-catégorie Urbanisme.**



À NOTER

Les autorisations restent délivrées par le Maire après vérification de la conformité des projets de travaux au règlement d'urbanisme en vigueur.

De plus, le dépôt en mairie du lieu du projet et de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme est toujours possible, soit directement, soit par voie postale.



Notre conseil

Vous avez un projet de construction ou d'extension ? N'hésitez pas à prendre RV en amont avec **Nadège CARRIÈRE**, en charge de l'urbanisme à la Mairie, qui travaille en étroite relation avec Robert BESANÇON, maire-adjoint chargé de l'urbanisme, du patrimoine naturel et du développement durable. Ils vous apporteront tous les conseils utiles qui vous feront gagner du temps.

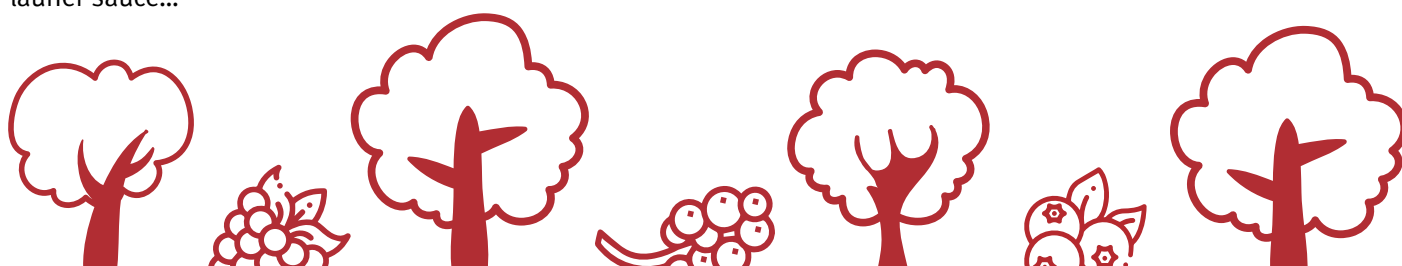


La commune se dote de nouveaux fruitiers pour son verger communal

Fin octobre, les agents du service technique ont planté de nouveaux arbres fruitiers dans le verger communal, situé rue des peupliers.

Parmi les espèces dernièrement plantées, **9 arbres fruitiers** viennent enrichir l'existant (pruniers, poiriers, cerisier, cognassier, pêcher et figuier) ainsi que **4 pieds de vigne** et **8 petits fruitiers à baies** (framboisiers, groseilliers, cassissiers et myrtilliers).

Le verger pourrait accueillir, à l'avenir, quelques herbes aromatiques comme de la menthe, du thym, du romarin ou du laurier-sauce...



Brève

Le Pont de la Seine a rajeuni !

Les agents du service technique se sont mobilisés en s'attaquant, au mois de septembre, au nettoyage du Pont de la Seine. Le résultat est saisissant. Les peintures ont également été rafraîchies pour un résultat optimal !



L'été des enfants

Les petits Lyotains et Évéchâts, tout comme les ados de la commune, ont pu participer cet été à divers ateliers et activités organisés par les agents de la commune.

La Médiathèque a proposé cette année une **nouvelle édition de l'opération nationale *Partir en Livre***, le mercredi 7 juillet, et a fait voyager les enfants sur la thématique « Mer et merveilles ». Le parc de l'hôtel de ville était la destination idéale pour transporter les jeunes sous les cocotiers.



L'été s'est avéré sportif et créatif et orienté nature pour nos jeunes ados, et le programme a été bien rempli : karting, randonnée, baignade, camping, vélo, visite historique et spectacles médiévaux à Provins, projet vidéo, bowling, jeux en tout genre... ainsi que la réalisation d'une fresque sur le bâtiment du Club Ados.

Le Club Ados est un accueil collectif de loisirs, ouvert durant les vacances scolaires et destiné aux collégiens et lycéens. C'est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de rencontres qui accompagne et guide les jeunes dans l'apprentissage de la vie en société, tout en leur permettant d'être acteur de leurs loisirs.



UNE NOUVELLE FRESQUE au Club Ados



Des jeunes ont pu participer à la réalisation d'une nouvelle fresque sur le bâtiment du Club Ados, le mercredi 25 août 2021 de 13h à 17h, aux côtés d'un intervenant de l'association Urban Life. Cette illustration confère une **identité plus intergénérationnelle** à la structure en comparaison de la précédente illustration, dirigée exclusivement sur la thématique de la jeunesse.



Quand vos élus visitent la forêt de Grange-L'Évêque...

Le vendredi 24 septembre 2021, sous un soleil matinal, élus et agents communaux se sont rendus dans la forêt de Grange-L'Évêque aux côtés de Lydie GUÉNON, *technicien forestier territorial/aménagiste* à l'Office National des Forêts.

Ce matin-là, le petit groupe s'est rassemblé devant l'Hôtel de ville de Saint-Lyé pour embarquer à bord d'un minibus, en direction de la forêt de Grange-L'Évêque. La matinée promettait d'être riche en découvertes.

En effet, Lydie GUÉNON connaît parfaitement ce lieu qui fait partie de notre environnement.

Voici les particularités de cette forêt qui restent très peu connues des Lyotains et des Évêchats :

🌲 La forêt communale couvre **22 ha 48** (16 parcelles) et est située en partie **sur plateau**, la majeure partie se trouvant en versant exposé sud-est.

🌲 Son altitude varie entre **150 et 210 mètres**. La forêt est assise sur la **craie blanche du Sénonien**. Le sol a une **faible réserve en eau**.

🌲 Les parcelles sont essentiellement composées de **peuplements de Pin noir d'Autriche** relativement jeunes, et pour celles reconstituées après la tempête de 1999, des plantations de pin noir d'Autriche **en mélange avec de l'Aulne de Corse**.

🌲 La forêt de Grange-L'Évêque est particulièrement sensible aux feux de forêt à cause de sa composition en résineux et de sa végétation « sèche », c'est la raison pour laquelle est installée une **bande coupe-feu de 30 mètres de large**.

🌲 Pour finir, cette forêt est **riche d'un point de vue faunistique et floristique** : mantes religieuses, de nombreuses espèces de papillons, de sauterelles, de criquets... et de nombreuses espèces d'orchidées.

Dorénavant, lors de vos balades, ne restez pas insensibles à la richesse de notre forêt.

Observez-là, découvrez-là d'un œil nouveau et prenez-en soin.



Service civique : *une mission pour chacun* | au service de tous

Qu'est-ce que le service civique ?



Le service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général** (association, établissement public, collectivité...).

Ouvert aux 16-25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), l'engagement de chaque volontaire dure de 6 à 12 mois et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Le service civique, accessible sans condition de diplôme, est indemnisé à hauteur de 580 €/mois*.



9 DOMAINES D'ACTION PROPOSÉS

- 👉 Solidarité
- 👉 Environnement
- 👉 Sport
- 👉 Culture
- 👉 Éducation
- 👉 Santé
- 👉 Intervention d'urgence
- 👉 Mémoire et citoyenneté
- 👉 Aide humanitaire

Comment se déroule une mission ?

Chaque volontaire est **accompagné d'un tuteur** au cours de sa mission. Un **contrat d'engagement** définit les liens de coopération entre volontaire et organisme d'accueil (organisme à but non lucratif ou personne morale de droit public).

Tout engagement au service civique nécessite une présence d'au moins 24 heures hebdomadaires, indemnisée par l'État.

Un **soutien complémentaire**, en nature ou argent, est également pris en charge par la structure d'accueil.

L'État assure également un **régime complet de protection sociale** et prend en charge une **Formation civique et citoyenne** (FCC) ainsi qu'une **Formation aux premiers secours** (PSC1).

Quels bénéfices à l'engagement ?

L'objectif du service civique est de pouvoir découvrir un **nouveau cadre d'engagement** permettant de gagner en confiance en soi, en compétences, tout en prenant le temps de réfléchir à son propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action.

* Indemnité financière de 473,04 € net/mois et prestation de 107,58 € en nature ou bourse de 107,68 € possible selon conditions.



Renseignez-vous et découvrez les différentes missions de service public : www.service-civique.gouv.fr

Festivités au rendez-vous les 18 et 19 septembre

Le centre-bourg était animé les 18 et 19 septembre dernier.

En effet, à l'occasion des **jours européens du patrimoine**, le Conseil municipal a souhaité redonner une place centrale à la culture, qui s'était faite plus rare au cours des mois passés... Associé à un marché dynamique et une cérémonie d'inauguration la veille, le week-end a été bien rempli !

Dimanche 19 septembre

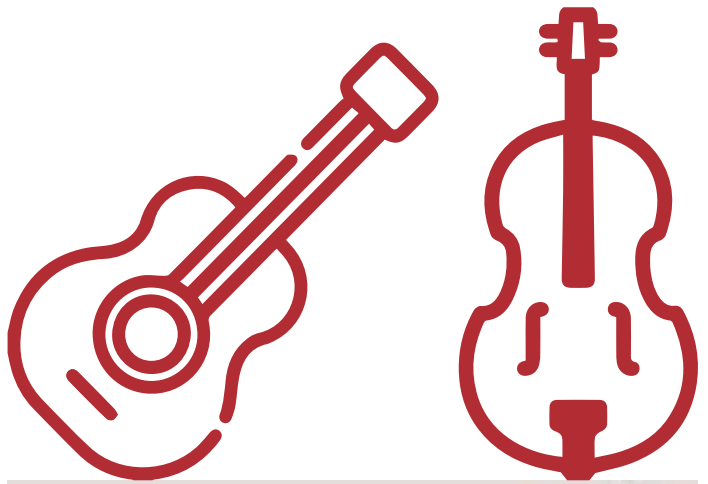
Foire d'Automne, concert des Soutiens Georges et visite de l'Église

Une **vingtaine de commerçants** ont animé la place de l'Église en proposant aux Lyotains et aux Évêchats une gamme de produits très variée : macarons, vins, savons, parfums, bijoux, miel, saucissons... Les visiteurs ont pu découvrir ou retrouver des artistes et des artisans ou encore, par exemple, déguster et emporter des spécialités mauriciennes. Les gourmands étaient ravis !

En fin d'après-midi, le parvis a sonné, non pas grâce aux cloches de l'Église, mais grâce à la **représentation rythmée des Soutiens-Georges**. D. Claudius Védrine (chant, parlotte, guitare) et Benoît Keller (contrebasse) ont mis à l'honneur le grand Georges Brassens pour un hommage d'une heure et demie ! Le public était présent en nombre pour les écouter et apprécier ce rendez-vous rythmé aux portes de l'Église. Organisé à l'initiative de la Médiathèque de Saint-Lyé, ce spectacle musical a été possible grâce au soutien de la Médiathèque Départementale de l'Aube.

Quant à l'église, elle a été exceptionnellement ouverte au public ce jour, dans le cadre des journées européennes du patrimoine. **Plus de 160 curieux** ont pu découvrir ses secrets, grâce à des fiches de visite en accès libre.





Festivités au rendez-vous les 18 et 19 septembre

Samedi 18 septembre

Inauguration d'un
Tulipier de Virginie



Sur le parterre situé devant l'Accueil de loisirs est planté un jeune Tulipier de Virginie. Ce bel arbre en devenir a été inauguré le samedi 18 septembre en **hommage aux militaires français engagés au Sahel**.

Le maire, Nicolas MENNETRIER, est venu saluer l'engagement et la mémoire des militaires qui portent chaque jour les couleurs de notre pays au Sahel. Accompagné du Lieutenant-Colonel FARRA, *Délégué militaire départemental adjoint de l'Aube, Commandant d'Armes de la place de Troyes* et de Robert BESANÇON, *maire-adjoint chargé de l'urbanisme, du patrimoine naturel et du développement durable, Correspondant Défense de la commune*, à l'initiative de cette démarche, il a dévoilé la plaque commémorative réalisée tout spécialement pour l'occasion.



Cinéma en plein air

La saison d'été 2021, placée à nouveau sous le signe de la COVID-19, a suscité des envies de nouveautés. En effet, en début d'année, la commission Animations lyotaines avait décidé d'**organiser de nouveaux événements estivaux**, notamment grâce à la programmation de deux séances de cinéma en plein air. Ces séances étaient destinées à compenser le traditionnel bal du 14 juillet et son feu d'artifice (en raison du manque de perspective pour la bonne tenue de ces événements phares).

En effet, **deux séances de cinéma en plein air devaient initialement se tenir au stade André Drouilly**, le mercredi 14 juillet puis le vendredi 27 août.

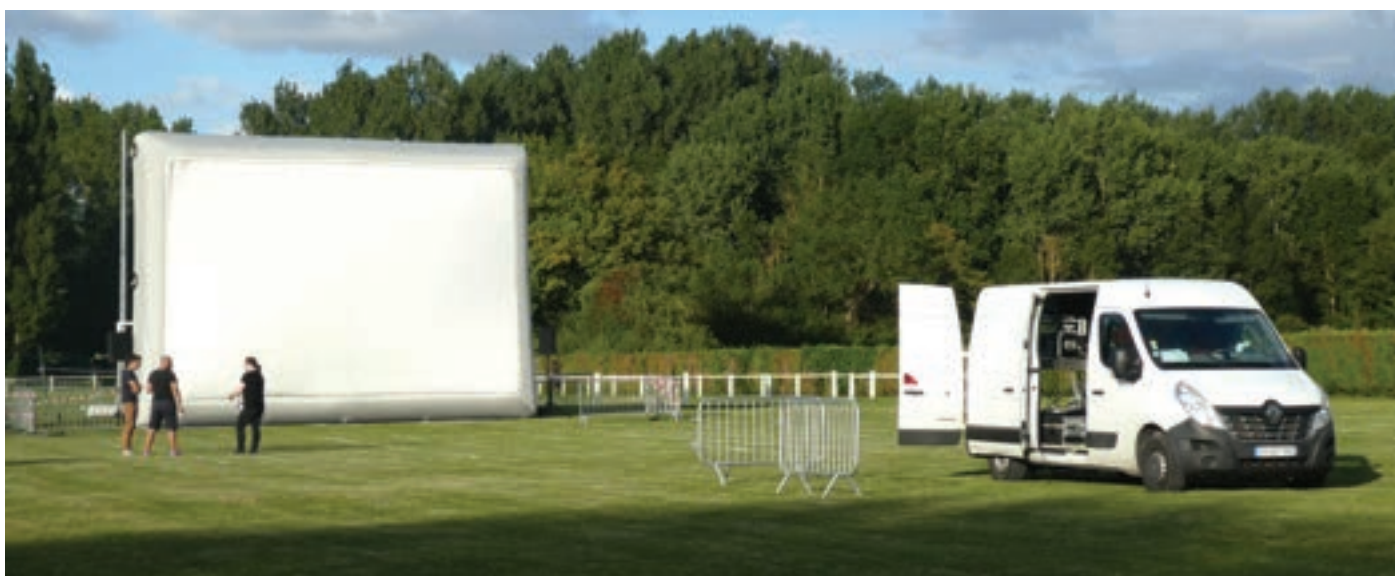
En raison des intempéries, la première séance a été repoussée au vendredi 10 septembre et cette reprogrammation n'a malheureusement pu être maintenue car la pluie persistait. Grâce à une météo plus clémente le vendredi 27 août, le public a apprécié le film *Donne-moi des Ailes*, de Nicolas Vanier (2019).

Gratuite mais sur inscription, **l'organisation de cette séance a dû être revue en raison de l'instauration du pass sanitaire**.

Cet événement inédit sur la commune a été aussi concluant par la grande satisfaction du public que dans son déroulement, mais il a néanmoins été quelque peu décevant au niveau du nombre de participants. Le bilan est donc mitigé, un événement de cette envergure est-il à reprogrammer à l'avenir ?



Vous souhaitez nous faire part de vos commentaires ou suggestions ?
communication@saint-lye.fr



Information : *notre policière est équipée* d'une caméra-piéton !

Conformément au Code de la Sécurité Intérieure (article L241-2 et suivants, et article R241-8 et suivants), les **agents de police municipale, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public, de protection de la sécurité des personnes et des biens ainsi que leurs missions de police judiciaire, peuvent procéder, en tous lieux, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées.**

Par arrêté préfectoral n°BSIPA2021273-0002 du 30 septembre 2021, le **préfet de l'Aube autorise la police municipale de Saint-Lyé à employer une caméra-piéton modèle EH-17G sans écran, et à procéder à l'enregistrement audiovisuel de ses interventions.**

Finalités

L'usage de caméra piéton par l'agente de police municipale vise à répondre à **un besoin de sécurisation physique et juridique** lors des interventions.

Les traitements de données à caractère personnel provenant de la caméra individuelle utilisée par l'agent de police municipale poursuivent trois finalités :

1. La prévention des incidents au cours des interventions ;
2. Le constat des infractions et poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ;
3. La formation et la pédagogie de l'agente de police municipale.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6 (1) e du Règlement général sur la protection des données – RGPD).





Données traitées

Catégories de données traitées :

- 📍 Images et sons captés par les caméras individuelles utilisées par l'agente de police.
- 📍 Jour et plages horaires d'enregistrement.
- 📍 Identification de l'agente porteuse de la caméra lors de l'enregistrement des données.
- 📍 Lieu où ont été collectées les données.

Les données sont conservées six mois à compter du jour de l'enregistrement.

Destinataires des données

La personne habilitée à consulter ces données est la policière municipale de Saint-Lyé.

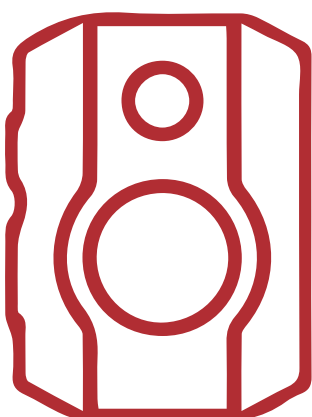
Toutefois, les autorités suivantes peuvent également être destinataires des images :

👉 Les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale,

👉 Les agents des services de l'inspection générale de l'État, dans les conditions prévues à l'article L.513-1 du code de la sécurité intérieure,

👉 Le Maire, en qualité d'autorité disciplinaire, ainsi que les membres des instances disciplinaires et les agents en charge de l'instruction des dossiers présentés à cette instance,

👉 Les agents chargés de la formation des personnels.



Vos droits

Conformément aux dispositions de l'article R.241-15 du Code de la Sécurité Intérieure, vous disposez d'un droit d'accès qui s'exerce auprès du Maire à l'adresse suivante : 4 avenue de la gare, 10180 Saint-Lyé.

Dans un second temps, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL sur son site Internet ou par courrier postal en écrivant à : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Troubles de voisinage : *quels comportements adopter*

face à cette situation

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal, et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Distinction des bruits de comportement de jour et de nuit punissables

En journée, un bruit de comportement peut devenir un trouble anormal de voisinage s'il est **répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps**.

Qu'il soit causé par un **individu** (cri, talons, chant, fête familiale...), une **chose** (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ou un **animal** (aboiements), la conséquence est la même : il s'agit d'un **trouble anormal de voisinage**.

Concernant la commune de Saint-Lyé, l'arrêté préfectoral n°08-2432 du 22 juillet 2008 s'applique.

Ce dernier permet d'effectuer des travaux :

👉 Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

👉 Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

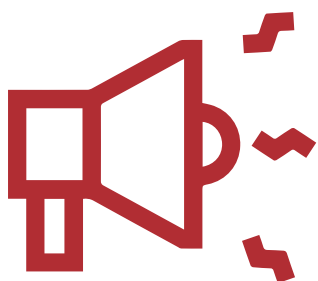
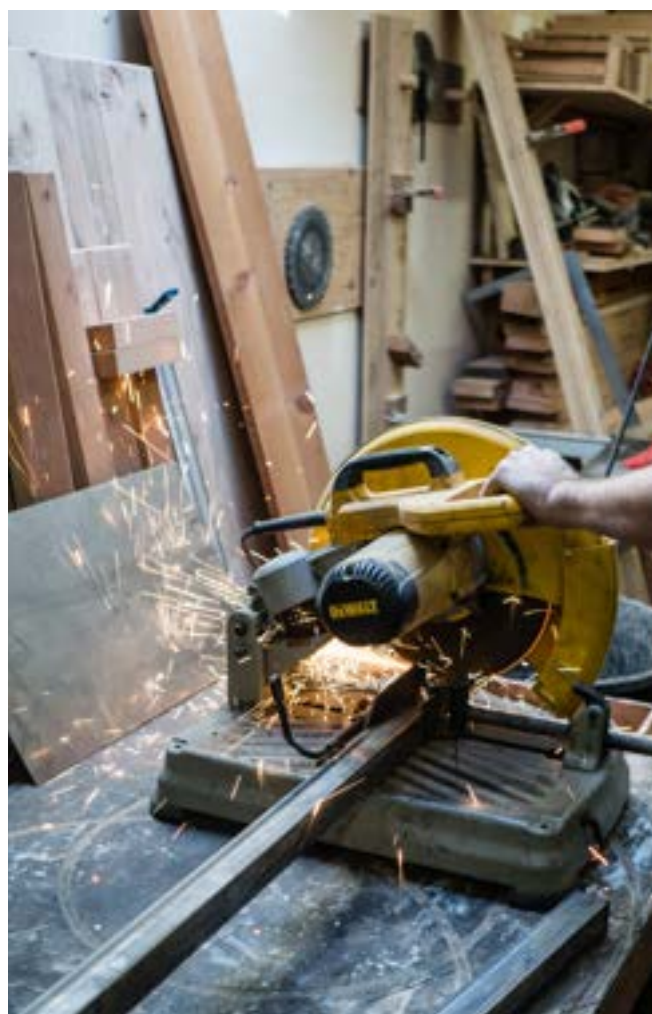
Les bruits de comportement peuvent également avoir lieu de nuit, toujours par un individu, une chose ou un animal, mais dans cette situation, on parle de **tapage nocturne** (bruit ayant lieu entre le coucher et le lever du soleil).

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'**infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, n'est pas intensif ou ne dure pas dans le temps**.

Il y a tapage nocturne lorsque :

👉 L'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,

👉 Ce dernier ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.



Que faire si je suis victime d'un trouble anormal de voisinage ?

La vie en collectivité suppose une **tolérance entre voisins**. Le problème de bruit n'est pas uniquement un problème de décibels, c'est aussi un **problème social**.

En matière de bruit de voisinage, essayez d'abord, dans un premier temps, de trouver un arrangement avec le voisin indélicat. Engager immédiatement les hostilités en envoyant un fonctionnaire municipal ou de police chez votre voisin pourrait bien se retourner contre vous, notamment si vous n'avez pas tenté de rencontrer votre voisin au préalable. La situation pourrait même en être aggravée.



Voici les démarches pouvant être engagées successivement :

👉 Vérifiez votre **règlement de copropriété** : si vous faites partie d'une copropriété. Celui-ci peut contenir des règles relatives au bruit. Si votre voisin ne respecte pas ce règlement et n'a pas tenu compte de vos remarques, **avertissez le syndic de copropriété**.

Attention : si vous êtes l'un des copropriétaires, vous pouvez saisir directement le syndic, cependant si vous êtes locataire, vous devez contacter le propriétaire pour que lui-même s'adresse au syndic.

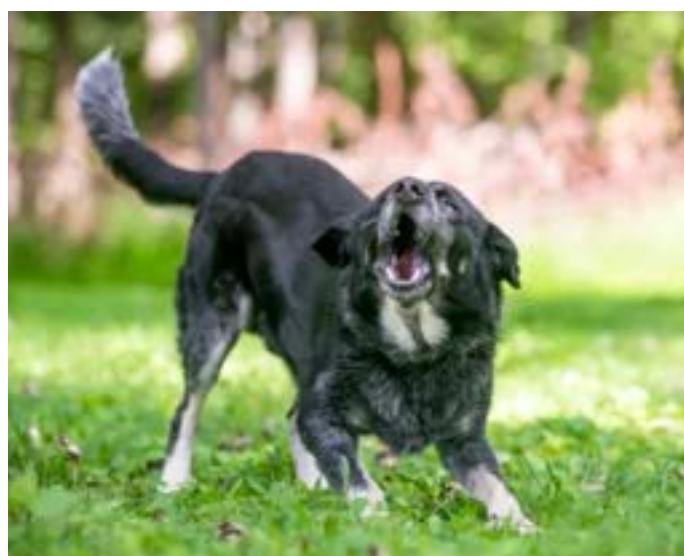
👉 Si le voisin indélicat est propriétaire de son logement, envoyez-lui un **courrier simple, puis un courrier recommandé avec avis de réception**.

Si le voisin est locataire de son logement, adressez-lui une **lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire**.

👉 La possibilité de **faire constater un trouble est possible en faisant appel aux forces de l'ordre**. Une amende forfaitaire de 68 € peut être infligée à l'auteur du trouble (si réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat ou l'envoi de l'avis d'infraction. Passé ce délai, l'amende s'élèvera à 168 €.

👉 Faites appel à un **conciliateur de justice** (démarche gratuite) ou à un médiateur. Cette **démarche est indispensable pour pouvoir ensuite saisir le tribunal**. Il vous est possible de prendre rendez-vous auprès de l'espace France Services, au 09 62 63 75 48 (1 rue Henri Rodin, 10180 Saint-Lyé).

👉 Si les nuisances se répètent, il est possible de faire appel à un huissier. Celui-ci pourra établir un ou plusieurs constats utiles pour faire appel au juge par la suite, éventuellement.



La nouvelle salle Mariette Beaugrand *pour vos rencontres familiales et amicales*

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et à la croissance régulière de notre commune, le Conseil municipal a décidé de transformer l'ancien bâtiment des pompiers, au centre bourg, en salle dédiée aux associations ainsi qu'aux Lyotains et aux Évêchats, sur réservation, et moyennant un prix de location modique.

Désormais en fonction, cette nouvelle salle polyvalente est dénommée « salle Mariette Beaugrand », en hommage à cette femme qui fut, durant des décennies au XX^e siècle, directrice de l'école de Saint-Lyé. Mitoyenne de la salle Rodin, en face de la Médiathèque, cette salle se situe dans le prolongement du parking de la Poste.

L'association des aînés de Saint-Lyé s'y réunit chaque semaine, le mardi après-midi. Les adhérents du Club des Myosotis peuvent apprécier le confort, la clarté et l'accessibilité dont ils ne pouvaient bénéficier dans la partie ancienne de l'école qui devra être rénovée, là où ils se retrouvaient depuis des années.

Certains ateliers lyotains y sont également organisés au cours de la semaine et la Médiathèque et l'Accueil de loisirs pourront y accueillir certaines manifestations.



50 personnes maximum

- ◆ Tables et chaises pliantes à disposition
- ◆ **Cuisine pour réchauffage uniquement :** four, réfrigérateur, hotte, grand bac inox, lave-vaisselle, desserte, vaisselle
- ◆ Sanitaires avec accès fauteuil roulant
- ◆ Chauffage et climatisation réversibles





Disponible à la location certains mercredis et week-ends

La salle Mariette Beaugrand pourra être louée avec ou sans vaisselle. Les demandes de location se font exclusivement au Secrétariat de Mairie et seront enregistrées en fonction de l'ordre des inscriptions. La réservation ne sera effective qu'après versement d'un acompte de 30 % du prix de la location, signature de la convention correspondante et présentation d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile au même nom que le signataire du contrat.

Une caution d'un montant de 1 000 € sera demandée en espèces ou en chèque bancaire au moment de la remise des clés.

Elle sera restituée après l'utilisation des locaux en fonction de l'état des lieux et de la fiche d'inventaire au moment de la restitution des clés. Le matériel devra être lavé et rangé dans le local de réserve.

Cette caution pourra être conservée en tout ou partie dans les cas suivants :

- ◆ Vaisselle cassée ou manquante,
- ◆ Vol de matériel,
- ◆ Dégradations du matériel ou des bâtiments (extérieur et intérieur),
- ◆ Piratage ou détournement du système de détection sonore (limiteur de bruit),
- ◆ Détournement de l'objet de l'occupation de la salle déclaré dans la convention de réservation,
- ◆ Nettoyage non effectué ou partiellement effectué,
- ◆ Plainte de voisinage pour troubles à la tranquillité publique (musique extérieure, klaxon, claquement des portières, cris, etc.).

Après 22 heures, afin de respecter la tranquillité et le sommeil des riverains, les mesures suivantes devront être observées :

- ne pas ouvrir portes et fenêtres,
- à l'extérieur, ne pas crier, écouter les conversations, ne pas claquer les portières, ne pas klaxonner.

Les cérémonies religieuses sont interdites dans cette salle.

Nouvel espace à votre disposition, la salle Mariette Beaugrand vient compléter l'offre communale au service des habitants, en complément de la salle des fêtes, très souvent louée et parfois trop grande pour vos besoins.

Les tarifs de location

- ◆ Pour les Lyotains et Évêchats (exclusivement)
Le mercredi seul : 80 €
Le week-end : 160 €
- ◆ Pour les associations
Le week-end entier uniquement : 50 €
- ◆ Vaisselle : 1 € le couvert




Le SDEDA promeut les biodéchets *auprès de nos agents*

Au cours des mois de septembre et d'octobre, deux agents du service technique de la commune ont reçu une formation sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, l'objectif étant **d'anticiper les obligations de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024** et de **former des relais de terrain**.



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Est considéré comme biodéchet :

-  Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc,
-  Tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail,
-  Tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Les biodéchets doivent être triés et compostés, il est urgent d'agir **puisqu'ils représentent à eux seuls un tiers des poubelles résiduelles des Français** selon le ministère de la transition écologique. Ce constat alarmant engage des **mesures fortes** : avant le 31 décembre 2023, les ménages auront l'obligation de trier à la source les biodéchets grâce à l'utilisation d'une solution de tri spécifique.

Pourquoi aurons-nous l'obligation de trier à la source les biodéchets, en tant que particuliers ?




La mise en décharge des biodéchets provoque des **émissions de gaz à effet de serre (GES)** en raison du tassement des déchets. Ce tassement provoque également une fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, ce qui crée des conditions favorables à l'**émission de méthane dans l'atmosphère**. Le méthane est un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. L'incinération de ces déchets (qui pourrait pourtant être évitée grâce aux solutions exposées ci-après) produit également des GES, et notamment du CO₂ lors de leur combustion.



Quelles solutions pour remédier à ce problème ?

Deux solutions existent : le compostage et le paillage.

En effet quoi de mieux que de faire retourner au sol des matières organiques brutes, transformées en une matière valorisable adaptée aux besoins agronomiques des sols ? Pratiques, écologiques et économiques, ces deux méthodes ont bien des avantages :

-  Limitation des allers-retours à la déchèterie,
-  Amélioration de la qualité des sols et fertilisation,
-  Allègement de sa poubelle, soit un allègement de sa facture.



LE COMPOSTAGE

Trois règles de base sont à respecter pour un bon compostage : **brassage régulier**, **vérification de l'humidité** et **diversification des apports** (50 % de matières vertes et 50 % de matières brunes).

Le compost produit pourra servir de **paillage** (en couche de 3 à 4 cm sur le sol du jardin), pour les **semis** (1/3 de compost, 1/3 de terre et 1/3 de sable) ou pour le **rempotage** (1/3 de compost pour 2/3 de terre).

Réaliser son compost	50 % de matières vertes / humides / molles, riches en azote	50 % de matières brunes / sèches / dures, riches en carbone
Dans la cuisine	Épluchures Fruits et légumes crus ou cuits Restes de repas : riz, pâtes, salades...	Marc de café/thé/tisane - Filtres en papier Coques de noix/noisettes broyées Coquilles d'œufs broyées Essuie-tout
Dans la maison	Bouquets de fleurs Plantes d'intérieur	Cartons bruns non imprimés découpés Mouchoirs en papier
Dans le jardin	Tontes de gazon (en petites quantités : préférer le paillage) Mauvaises herbes montées à graines	Fanes, feuilles mortes Foin, paille Sciure, copeaux de bois non traités

LE PAILLAGE

Celui-ci peut être réalisé à l'aide de **feuilles mortes**, de **brindilles** et **branches broyées** ; de **tontes séchées**, de **résidus de jardin ou de cuisine** (épluchures).

Il ne reste plus qu'à le déposer par couches de 3 à 5 cm (plus si on utilise des feuilles mortes).



Les secrets de votre commune : l'Église (partie 1)



L'église de Saint-Lyé est vaste et intéressante dans les détails de sa construction : son plan est de forme rectangulaire avec une abside à cinq pans. La partie la plus ancienne de ce bâtiment remonte au **XI^e siècle**¹.

Le mur de la nef latérale, côté nord, présente l'aspect d'une **imitation d'anciennes constructions romaines** : ce sont des rangées de silex symétriquement disposés en chevrons de 20 centimètres de largeur et séparés par des chaînes horizontales de pierres dures de la forme et de la dimension des briques. Les murs sont couronnés d'une jolie corniche du XVI^e siècle à modillons en quart de cercle alternés de mascarons grotesques.

Votre église communale regorge de secrets. Retrouvez au fur et à mesure des différents numéros de votre Lyotain quelques révélations sur ce **bâtiment classé aux monuments historiques** !



¹ D'après Fichot : *Statistique Monumentale du Département de l'Aube*, tome I, pp. 154 et suivantes.

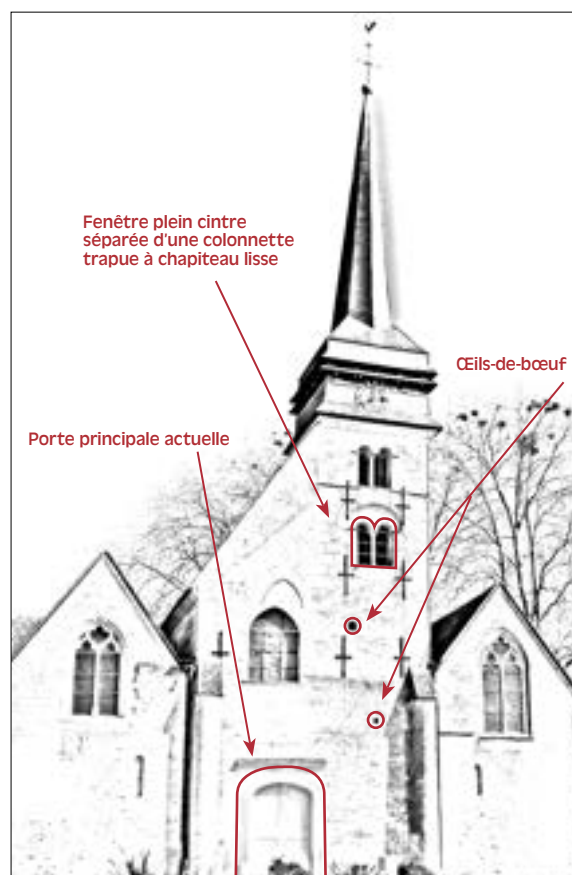
LA TOUR

La tour présente sur la façade de l'église servait autrefois d'**entrée à l'édifice**.

Sa base repose sur le mur de la nef et sur un pilier de style romain. À l'époque, la tour possédait des arcades, mais ces dernières ont été murées au moyen de sarcophages (qui proviennent sans doute de l'ancien cimetière de l'église, ou des caveaux du couvent de Mantenay). Ce principe rappelle les monuments funéraires des temps carolingiens.

La tour mesure **16 mètres** et est astucieusement éclairée au premier étage par un système d'œils-de-bœuf et de petites fenêtres très étroites en forme de meurtrières. L'étage supérieur était percé, sur ses quatre faces, de petites fenêtres plein cintre, séparées par une colonnette trapue avec chapiteau lisse. Cette partie de la tour est **plus moderne d'un siècle environ**, que les constructions de l'époque romaine qui caractérisent le bas de cette tour. Sur une corniche, composée de corbeaux simples, s'élève une **flèche** présentant les mêmes proportions.

La construction de l'actuelle porte principale de l'église est récente. Elle est formée de pieds droits supportant un arc surbaissé. Une fenêtre ogivale percée dans le mur du pignon surmonte cette porte et s'élève jusqu'à la corniche de la tour.



Un don de 100 € au profit de l'Accueil de loisirs

L'association Gym dynamique a malheureusement été dissoute en septembre 2021, après de nombreuses années d'activité au sein de la commune de Saint-Lyé. En geste de remerciement, l'association a gracieusement offert un chèque d'une valeur de 100 € à destination de l'Accueil de Loisirs.

Merci à elle pour cet acte généreux qui profitera aux petits Lyotains de la structure.

Votre commune en photo : une histoire de partage

Vous aimez la photo et vous appréciez l'environnement de votre commune ? Vous aimeriez faire découvrir d'un œil nouveau le territoire de Saint-Lyé ?

Amateurs de photos, n'hésitez pas à **partager vos clichés à la mairie** en les envoyant à l'adresse mail suivante : communication@saint-lye.fr.

En envoyant vos photos, vous donnez votre accord et vous cédez vos droits de représentation et de reproduction à titre gracieux, pour la possible utilisation de vos prises de vues au sein des divers supports de communication sans caractère lucratif de votre commune (site Internet, newsletter, Lyotain, agenda...). Votre crédit photo accompagnera vos différents clichés, ainsi que le titre éventuel et la date de réalisation de votre photo, alors merci de faire connaître votre nom et prénom lors de vos envois.

Les photographies recueillies seront enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Saint-Lyé dans le but de réaliser une action de valorisation de la commune par ses habitants à travers un reportage photo et sont destinées au service communication.

La base juridique du traitement est le consentement.

Elles seront conservées pendant 10 ans.

Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : la Déléguée à la Protection des Données, 1 place Robert Galley, 10000 Troyes ou dpd@troyes-cm.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

Des places de foot remises gracieusement aux pensionnaires du domaine de Mantenay

Grâce à son appartenance à Troyes Champagne Métropole, et au partenariat entre cette dernière et l'ESTAC, la commune de Saint-Lyé bénéficie, dans le cadre du championnat de France de Ligue 1, de places de foot pour les matchs de l'équipe à domicile.

Afin de faire découvrir le sport et de susciter l'envie d'en pratiquer un, la municipalité a décidé d'offrir ces places aux pensionnaires de l'APEI du domaine de Mantenay. Les usagers prennent plaisir à assister régulièrement aux différents matchs de leur équipe de cœur.



Une opération de formation aux gestes qui sauvent réussie

Le samedi 16 octobre 2021, de 9h à 11h, une formation aux gestes de premiers secours a été proposée à la salle Henri Rodin (en face de la Médiathèque).

L'association entre l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aube (UDSP10) et le président de la fédération Aube de Groupama a permis de proposer à 15 personnes cette **opération certifiante et gratuite**, destinée à **transmettre les bons réflexes** à adopter en cas de situations d'urgence, ainsi que **les soins à prodiguer aux victimes** en cas d'étouffement, de crise cardiaque, de malaise, d'hémorragie externe ou de brûlure...



La France fait partie des pays d'Europe les plus en retard en matière de formation aux premiers secours. Près de 20 000 vies seraient sauvées, selon la Croix-Rouge, si davantage de personnes étaient en mesure d'effectuer ces gestes d'urgence.

Surveillance de l'Ambroisie : *un référent territorial*

désigné pour votre sécurité

La présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise a été constatée au sein du département. Cette plante constitue un véritable problème de santé publique, en raison de son pollen fortement allergisant.

Prudence face à l'ambroisie, une plante très allergisante

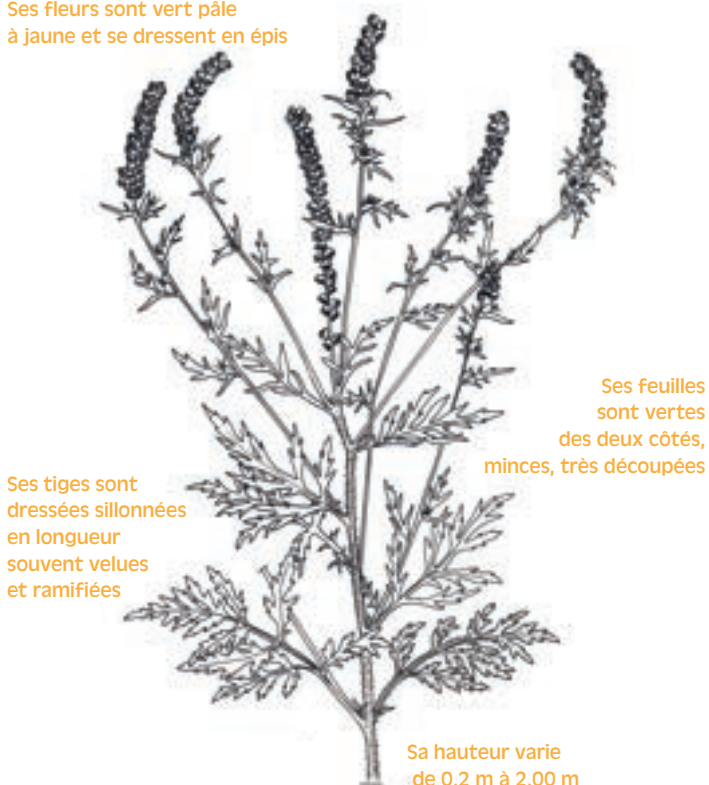
L'ambroisie peut provoquer des réactions allergiques comme des rhinites, des conjonctivites, de la toux/trachéite, de l'urticaire, de l'eczéma et de l'asthme, notamment en fin d'été.

En raison des nombreux désagréments causés par cette plante, des mesures de prévention et de lutte ont été prises, notamment par la **nomination d'un référent territorial** : Robert BESANÇON, *maire adjoint chargé de l'Urbanisme, du Patrimoine naturel et du Développement durable*. Ce référent a pour rôle de :

- Repérer la présence de ces espèces,
- Participer à leur surveillance,
- Informers les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral n°ARS-SE-2018-04 du 20 juin 2018,
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

En plus de son côté allergisant, l'ambroisie est une menace pour l'agriculture, car elle entraîne une perte de rendement et crée des semences non conformes.

Ses fleurs sont vert pâle
à jaune et se dressent en épis



Votre contact

Robert BESANÇON

Maire adjoint à l'Urbanisme, Patrimoine naturel et Développement durable, Correspondant défense, **référent ambroisie**.



Comment reconnaître cette espèce envahissante ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise peut aller de 0,2m à 2m. Ses tiges sont dressées sillonnées en longueur, et sont souvent velues et ramifiées. Ses **feuilles sont vertes des deux côtés**, minces et très découpées. Enfin, ses fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent en épis. Attention à ne pas confondre cette plante avec l'armoise ! Cette dernière lui ressemble mais elle ne constitue pas un danger.

Vous pouvez signaler la présence d'ambroisie via les moyens suivants :

- 👉 plateforme interactive de signalement ambroisie : www.signalement-ambroisie.atlasante.fr,
- 👉 application mobile Signalement ambroisie,
- 👉 mail : contact@signalement-ambroisie.fr,
- 👉 téléphone : 0 972 376 888.

NOVEMBRE

Mercredi 10 novembre au samedi 4 décembre

Exposition de structures sonores

Médiathèque

Samedi 27 & dimanche 28

Vide-grenier puériculture organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE) : une trentaine d'exposant chaque jour.

Salle des fêtes de Saint-Lyé

DÉCEMBRE

Vendredi 3

18h - Lectures « Portraits de familles, Saison 2 » par le Club de Lecteurs à Haute Voix.

Salle Rodin (en face de la Médiathèque)

20h – Soirée Jeux de société : entrée gratuite, tout public.

À l'initiative du Club Ados, buvette et pâtisseries vendues en faveur du téléthon.

Si vous souhaitez soutenir le téléthon, une urne recevra votre don.

Salle des fêtes de Saint-Lyé

Mercredi 15

15h - Spectacle de Noël offert aux enfants lyotains et évêchats « Le Noël enchanté du Yétou »

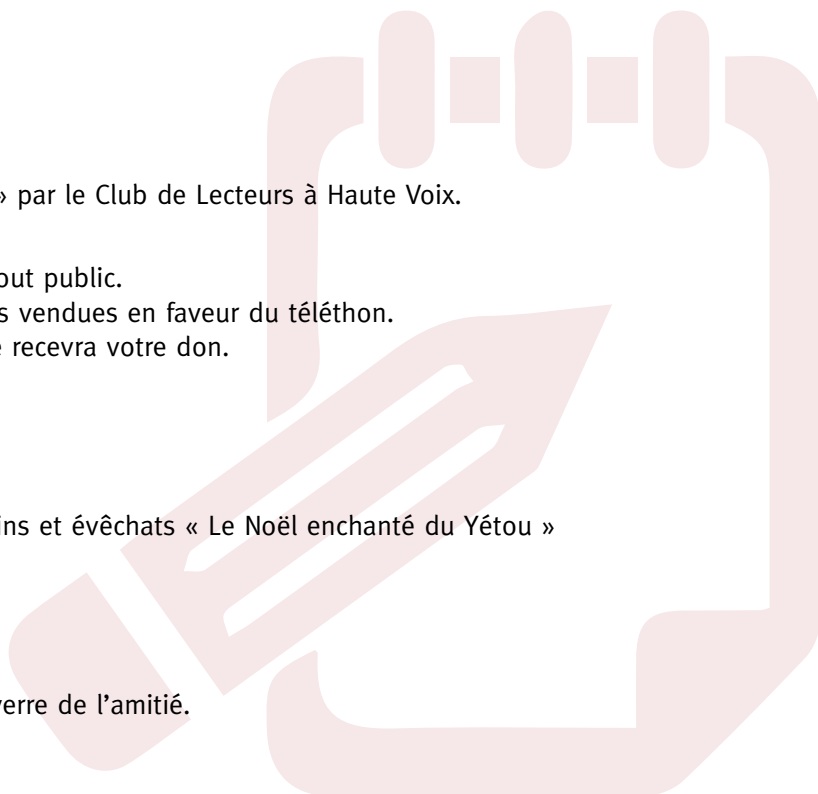
Salle des fêtes de Saint-Lyé

Samedi 18

Distribution des colis aux aînés pré-inscrits, et verre de l'amitié.

9h à 13h – Salle des fêtes de Saint-Lyé,

10h à 12h – Salle des fêtes de Grange-L'Évêque.



État civil

DÉCÈS

Jacky BRIQUET le 20.06

Dominique BROUILLAT le 1.07

Simonne HELMER, épouse BUFFET le 1.07

Marie-Françoise SERRATACO, épouse PHILIPPE le 6.07

Jacky BRETON le 10.07

Michèle MASSON, épouse PICARD le 16.09

Jacques BERGERET le 23.09

Jérôme ORTH le 2.10

Patrick WITZER le 17.10

Jean-Louis GONNOT le 27.10

Jack THOMAS le 29.10

NAISSANCES

Robin TOMASINA le 17.06

Ilan BENSLIMANE le 7.08

Léna COLLIN le 21.08

Constance VAILLANT le 25.08

Isalya BATISTA le 27.09

Louis DA COSTA le 27.09

Maëlle RENAUDIN le 9.10

Loris GUILLON le 10.10

Margot MARTIN CHOISELAT le 18.10

Livia THIÉBLEMONT le 27.10

Ayden LANDOIS le 9.11

MARIAGES

Franck BAUDELOCQUE et Laura GUILLOU le 17.07

Sofian DGHOUGHY et Loubna MOUSSI le 17.07

Éric MAURY et Nathalie VILLENAVE le 11.08

Thomas HUMBLOT et Virginie VITRY le 28.08

Alexandre DROUILLY et Laura PRÉVOST le 28.08

Fabrice GOUVENEL et Frédérique POYAU le 18.09

Le Maire et le Conseil municipal vous souhaitent

une belle fin d'année

et vous présentent

leurs vœux sincères

pour 2022.



ÉDITION DÉCEMBRE 2021



SAINT
Lyé

MAIRIE DE SAINT-LYÉ

4, avenue de la Gare
10180 SAINT-LYÉ

Tél. : 03 25 76 60 07

Fax : 03 25 76 59 89
mairie@saint-lye.fr